

*Questions orales***LA CHAMBRE DES COMMUNES****PRÉSENCE A LA TRIBUNE DU VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CORÉE**

M. le Président: je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de trois délégations distinguées. La première est dirigée par l'hon. Sung Hwan Noh, vice-président de l'Assemblée nationale de Corée.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE A LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE SRI LANKA

M. le Président: La seconde délégation vient de Sri Lanka et est dirigée par le président, M. Wijeva Gunawardena.

Des voix: Bravo!

[Français]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU SÉNAT FRANÇAIS

M. le Président: Également, je signale la présence dans la tribune de M. Claude Huriet, sénateur et chef de la délégation de la Commission des Affaires sociales du Sénat français.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE**LA MISE EN VALEUR DU GISEMENT DE HIBERNIA—LA DÉCLARATION DE PRINCIPES**

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. On m'a dit que, aujourd'hui, les investisseurs de Terre-Neuve, grands et petits, prenaient des décisions fermes d'investissement basées sur ce qu'ils considèrent être l'accord ferme annoncé hier à Terre-Neuve par le premier ministre du Canada et celui de la province.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Il est exact que des propriétés foncières changent de mains et que les rares ressources se trouvent aspirées vers des activités liées à l'exploitation en mer, dans l'espoir d'un rendement garanti. Ma question au vice-premier ministre, et peut-être au député de Saint-Jean-Ouest, est celle-ci. Est-il prêt à confirmer aujourd'hui, à la Chambre, qu'en dépit des intentions qui figurent dans l'entente de principe, qui a de fait été annoncée hier à St. John's, ce n'est que cela, une entente de principe, et non un accord ferme et juridiquement exécutoire de mise en valeur de Hibernia?

● (1420)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce qui a été annoncé hier, à St. John's, est bien ce que l'on décrit, une entente de principe acceptée par le gouvernement de Terre-Neuve, le gouvernement du Canada et les cinq compagnies pétrolières qui forment le consortium de

mise en valeur de Hibernia. C'est l'aboutissement de deux ans de négociations, de juin 1986 au 9 juillet 1988. Comme le veut la coutume, les textes juridiques détaillés seront préparés d'ici la fin de mars.

Les dépenses importantes ne commenceront qu'en 1989. L'investissement sera de 8,5 milliards, le plus gros projet unique jamais entrepris dans la région atlantique et, bien sûr, à Terre-Neuve. Il créera 35 000 emplois directs et indirects à Terre-Neuve et, naturellement, des milliers d'autres dans tout le pays.

Ceux qui ont arrêté le développement de 1980 à 1984 et qui ont essayé d'écraser la province et le gouvernement de Terre-Neuve, sont ceux-là même qui sont assis en face et essaient de saboter l'entente avec ce genre de question stupide.

LES TERMES DE L'ACCORD

M. Brian Tobin (Humber—Port au Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la seule chose que l'opposition tente de saboter, ce sont les faussetés. Nous tentons de sauver la vérité. Je remercie le député de Saint-Jean-Ouest d'avoir été direct, contrairement à ce qui s'est passé hier à St. John's, Terre-Neuve. Il y avait toute une différence, monsieur le Président. Hier il s'agissait d'un accord ferme, mais aujourd'hui le ministre a confirmé qu'il ne s'agissait que d'une déclaration de principes.

Le premier principe figurant au paragraphe 2 de la page 1 du document en question est le suivant:

L'exécution du présent énoncé de principes par les signataires ne crée et ne vise aucunement à créer des droits ou des obligations juridiques entre les signataires ou à l'égard de tiers . . .

Le député de Saint-Jean-Ouest, qui représente Terre-Neuve, souhaite comme moi et comme tous les Terre-neuviens l'essor de la province mais désire ainsi de ne pas voir les espoirs des gens anéantis ou leurs investissements réduits à rien. Est-il disposé à dire clairement aujourd'hui, malgré toute la confusion qui entoure cette question et tous les petits trucs dont on se sert, que cet article qui précède toutes les autres déclarations dans l'annonce d'hier, permet à n'importe lequel des partenaires d'ici au 31 mars 1989, d'annuler cet accord en tout temps sans encourir des sanctions? Peut-il nous confirmer cela?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais confirmer que cinq importantes sociétés pétrolières ont conclu avec le gouvernement fédéral et le gouvernement terre-neuvien une entente dont les principes figurent dans l'accord rendu public hier qui entraînera des dépenses d'immobilisation de 5,2 milliards de dollars au large des côtes de notre province. Le projet en question donnera une excellente base économique à Terre-Neuve pour la première fois en 450 ans. Tous les Terre-neuviens, à l'exception de ceux qui sont jaloux ou de ceux qui ont des motifs politiques, affirment que c'est un jour historique.